

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 1 février 2016 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

Est absent : M. Rénaud Grondin

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, pro-maire

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2) Exemption de la lecture du procès-verbal du 11 janvier 2016.
- 3) Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016.
- 4) Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de février 2016.
- 5) Adoption des comptes à payer.
- 6) Comités : Loisirs – Famille – Sanitaire – Bibliothèque – École – Pompiers - Développement
- 7) Achat de bacs de récupération.
- 8) Bibliothèque et Archives nationales du Québec : autorisation collecte site Web.
- 9) Affaires nouvelles :
 - a) Achat d'une caméra thermique
 - b) Formation COMBEQ
- 18) Période de questions
- 19) Levée de la séance

.....

2016-02-023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-02-024

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 11 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-02-025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-02-026 **ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de février 2016.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-02-027 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, soit :

Comptes payés durant le mois de février 2016 :

.....

C1600046	Hydro-Québec : garage municipal, loisirs	1 466.76
C1600047	Canadien National : Entretien des passages à niveau	621.00
C1600048	FQM : Formation inspecteur COMBEQ	592.12
C1600049	Toshiba Solution d'affaires : Photocopies	203.98
C1600050	Koodo Mobile : Cellulaire pompiers	82.21
C1600052	Municipalité Val-Alain : Coffres outil, bulletin, timbres	1 724.60
C1600053	Hydro-Québec : Éclairage public, rue des Sables, Station	1 436.75
C1600054	Supérieur Propane : Cylindres, loisirs, centre municipal	754.91
C1600055	Distribution Praxair Div. Canada : Acétylène et oxygène	47.35
C1600056	Hydro-Québec : Centre municipal	502.58
C1600057	Telus Quebec : Téléphone, internet, pompiers	501.17
C1600058	Postes Canada : Timbres	977.29
C1600059	Supérieur Propane : Garage municipal	861.30
C1600060	Toshiba Solution d'affaires : photocopies	98.88
C1600062	Pages Jaunes : Annuaire et Web	65.39
P1600031	Info Page : Fréquence numérique	215.75
P1600036	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 746.84
P1600037	MRC de Lotbinière : Quotes-Parts	5 298.51
P1600038	Buropro : Fournitures de bureau	108.88
P1600039	Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 655.19
P1600042	Buropro : Fournitures de bureau	360.40
P1600044	Service de récupération Centre Lotbinière : Recyclage	160.00
P1600047	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager février	500.00
	Frais de déplacement	299.65
	Salaire	9 804.39

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2016-027

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaire sont disponibles pour des dépenses totalisant 31 085.90 \$

Caroline Fortin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-02-028

ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de 14 bacs de récupération de 360 litres au montant de 1 144,50 \$ (plus transport et taxes).

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-02-029

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC : AUTORISATION COLLECTE SITE WEB.

Attendu qu'un programme de collecte de sites Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec permet d'effectuer une copie de site web pour fins de recherche historique et de conservation;

Attendu que Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite collecter notre site Web dans le cadre de ce programme qui permet à ce jour la conservation de plusieurs centaines de sites web québécois;

Attendu que la Loi sur le droit d'auteur exige l'obtention d'une licence d'autorisation;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil autorise et permette la préservation du site web de la municipalité de Val-Alain par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-02-030

ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

Considérant que les services incendie de Joly et Val-Alain désirent faire l'acquisition d'une caméra thermique;

Considérant que cet équipement doit actuellement être demandé au Service d'incendie de Laurier-Station;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'une caméra thermique au montant de 8 025,60 \$ (plus taxes) qui sera partagé également entre les municipalités de Joly et Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-02-031

FORMATION COMBEQ 26 & 27 NOVEMBRE À SAINT-AGAPIT

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais d'inscription au coût de 592,12 \$ (taxes incluses) et de déplacement de monsieur Pier-Luc Côté inspecteur, pour la formation offerte par la COMBEQ les 23 & 24 février 2016 à Lévis.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-02-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le pro-maire lève la séance à 19h50.

Adoptée à l'unanimité

.....

Daniel Turcotte, pro-maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. trés.

Je, Daniel Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.